

Plaquette éditée par :
**L'ASSOCIATION SAINT-FIACRE
LOIRE-BARATTE**

« *Serviteur du terroir baratton* »

*Membre de la SPPEF, Société de Protection des Paysages et de
l'Esthétique de la France,
de la FNASSEM, Fédération des associations du patrimoine*

Avec la participation de Jean-Claude Laleure, expert naturaliste,
Inventaires faunistique de la Baratte (2007)
et Jean Goby, praticien de méthodes écologiques,

www.loire-baratte.com
st-fiacre@caramail.com

Tél. 06 10 39 57 26



« *Les « Mangeux d'ail* » ont construit
leurs longues maisons
et semé dans le limon de la Loire..... »

Eau et faune du VAL DE LA BARATTE Jardins et espaces naturels

QUELQUES INFORMATIONS SUR LES BONNES PRATIQUES



Agrions de mercure et ache nodiflore
Photo Jean Goby - 2008

LA BARATTE, UNE HISTOIRE D'EAU ENTRE LA NATURE ET LES HOMMES

Le paysage ligérien de la Baratte trouve sa richesse dans la haute qualité agronomique de la terre, les jardins maraîchers ancestraux, le patrimoine bâti (maisons traditionnelles, murs de cultures, fontaines en pierre, lavoir), l'omniprésence de l'eau (sources, fossés...), les faune et flore spécifiques aux milieux humides.

LE CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE, MENE DES ACTIONS EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES

Les zones humides sont des milieux remarquable en biodiversité car elles fournissent l'eau et les aliments à d'innombrables espèces de plantes et d'animaux. Elles jouent un rôle important dans la régulation du régime des eaux et de nombreuses plantes interviennent dans l'épuration de l'eau. Le Conseil Régional de Bourgogne a mis en place des actions en faveur des zones humides. Dans ce cadre, l'Association Saint-Fiacre Loire-Baratte a pu ainsi réalisé des inventaires faunistique et floristique sur le secteur de la Baratte.

UNE LIBELLULE RARE A LA BARATTE : L'AGRION DE MERCURE

Les inventaires menés en 2007 ont permis l'identification d'un grand nombre d'espèces : une quarantaine d'oiseaux, (dont plusieurs variétés protégées comme l'alouette lulu), des amphibiens : triton palmé, crapaud calamite et crapaud alyte (ou accoucheur) tous les deux protégés au titre de la directive habitat, la grenouille verte.... des odonates, en neuf variétés, dont **l'agrion de mercure. Cette espèce, hautement patrimoniale, menacée, figure sur trois listes : la liste rouge mondiale, la liste rouge européenne et la liste rouge française.** Inscrite à la Convention de Berne de 1979 à la Directive européenne Habitat/Faune/flore de 1992. **Cette libellule bénéficie d'une protection réglementaire au niveau français car l'état doit « prendre les mesures nécessaires pour protéger l'habitat de l'espèce »**

L'agrion de mercure qui vit dans deux fossés principaux de la Chaume, pond ses œufs sur l'ache nodiflore ou le cresson des fontaines. Durant 1 à 2 ans, la larve vit dans une eau à faible courant (ruisselet) bien oxygénée.

Cette espèce, témoin d'une bonne qualité environnemental fait localement l'objet d'un observatoire.

ENTREtenir LE MILIEU AQUATIQUE : UNE DEMARCHE ECO-CITOYENNE

Des textes législatifs protègent les milieux aquatiques et fixent notamment à **5 mètres la largeur d'une zone herbeuse de tout intrant** (pesticides, désherbants...) **autour des points d'eau, mares, fossés, fontaines...**L'adoption éco-citoyenne individuelle de **méthodes d'entretien** complètera utilement la législation. Voici quelques conseils applicables sur la Baratte :

Les fossés :

Selon l'extérieur ou l'intérieur des fossés, l'entretien est différent et pratiqué à des périodes définies :

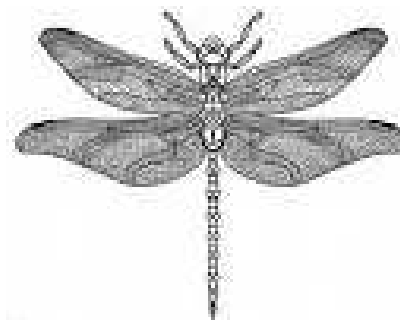
Bord extérieur des fossés :

Lorsque la végétation envahit le bord extérieur des fossés, elle provoque de l'ombrage néfaste au développement des espèces comme l'agrion de mercure.

Période de coupe : juin, époque de la fenaison, octobre

Méthodes:

La coupe des végétaux peut s'effectuer à l'aide de **moyens manuels** : sécateur, cisaille, faucille, faux où à l'aide de **moyens mécaniques** : taille haie, coupe-fil, barre de coupe.



Intérieur des fossés :

La partie centrale du fossé doit permettre d'assurer complètement le développement des plantes (floraison et graines).

Période de taille des plantes aquatiques : à partir d'octobre

Méthodes :

Un équilibre est à respecter entre le maintien des plantes aquatiques et le bon écoulement de l'eau.

Le résultats des tailles devra être déposés sur les bords extérieurs afin de permettre aux larves déplacées de retourner dans leur milieu aquatique et de ne pas pourrir au fond du fossé ou ruisseau.

Moyens manuels : pioche, bêche, pelle, pour reprofiler ou recalibrer le fossé, sécateur, cisaille, faucille, faux, pour tailler les végétaux.

Moyens mécaniques : taille haie, coupe-fil. Créer ou refaire un fossé totalement comblé peut s'effectuer exceptionnellement par des moyens mécaniques (petite pelleteuse).

Les fontaines : la majorité des parcelles possède des fontaines construites à partir de différents matériaux. Les fontaines doivent être régulièrement curées, d'octobre à mars (après la faune se réveille, période de reproduction...)

Bon à savoir : les poissons empêchent le développement des libellules et des amphibiens en se nourrissant des larves ou des œufs.

Les pierres des fontaines ne doivent pas être scellées entre elles. Les interstices servent de refuge à la faune. En cas d'utilisation de pompes électriques, un filtre et un périmètre de sécurité (seau à fond découpé) par exemple sera posé sur l'extrémité du tuyau. Le comblement ou le busage des fossés est à proscrire. Celui des fontaines également.